

NOTAIRE

722

# 3 questions à : Didier Coiffard

## Rapport d'activité 2016 : « interpellier et présenter le vrai visage du notariat »



© ROMUALD MEIGNIEUX

3,8 millions d'actes authentiques établis en 2016, 4 575 offices... Le rapport 2016 des notaires de France pointe les chiffres actualisés de la profession, ainsi que le service de l'État et des citoyens, des familles, du logement et de l'immobilier, du monde de l'entreprise, de l'économie et du développement local, sans oublier le rayonnement de la France dans le monde. Didier Coiffard, président du Conseil supérieur du notariat, commente ce riche document.



### 1 À qui est principalement destiné de rapport d'activité 2016 ?

Notre rapport annuel, dont c'est la 4<sup>e</sup> édition, s'adresse à un large public : aux citoyens, particuliers comme entrepreneurs, à l'État et aux collectivités locales, mais aussi à tous les interlocuteurs institutionnels de la profession, magistrats, élus politiques, journalistes, etc. ainsi qu'aux gouvernements et aux notariats étrangers. Bref, tous ceux à qui nous souhaitons, via ce document, rendre compte des missions qui nous sont confiées par la puissance publique. Mais aussi informer de ce que nous avons fait de manière plus factuelle l'année passée. Les grandes entreprises publient chaque année des rapports annuels. Il est normal que la profession, qui rassemble plus de 10 000 notaires et plus de 50 000 collaborateurs présente le bilan de l'année écoulée. Plusieurs formats de ce document existent : une version complète, intégrale, disponible également sur nos sites en version PDF, une version résumée imprimée mise à disposition de nos clients dans les offices, et les salons auxquels nous participons, enfin, une version animée, mise en ligne sur la chaîne Youtube des notaires de France, et partagée sur les réseaux sociaux.

### 2 Quelles grandes lignes de force ex-prime ce rapport ?

Ce document, comme tout rapport annuel, présente les chiffres clés de la profession, nos actions et missions institutionnelles ainsi que celles liées à l'année en cours. On y trouve ainsi des données sur ce qu'apporte la profession au service public de la justice :

nombre de notaires, d'offices, de collaborateurs, d'actes réalisés. On peut aussi s'y renseigner sur notre savoir-faire et nos domaines d'expertises juridiques via le Congrès, nos instituts, nos partenariats avec des notariats et des pays étrangers. Nous apportons, sur leur demande, aide et coopération, car le notariat français constitue une référence sur le plan international par ses actions, son organisation, son avance technologique et informatique.

Nous avons souhaité donner au rapport, cette année encore plus, un format moderne et qui surprend. C'est un format mook, à mi-chemin entre le livre et le magazine, qui peut se feuilleter, être posé puis repris, et qui offre une lecture à la carte, chacun pouvant y piocher, au gré des pages et chapitres, les informations qu'il souhaite obtenir. Ce format entend interpellier et présenter le vrai visage du notariat, loin de l'image balzacienne qui, malheureusement, peut encore perdurer chez certains.

### 3 Quel regard portez-vous sur les « notaires au service de l'État et des citoyens » ?

Le notariat est une institution qui a été créée pour être un relais de l'État au service des citoyens afin d'assurer le service de la sécurité juridique. Il reste et restera ancré dans le service public de la justice, et le plus grand nombre que nous serons demain participera de cet objectif. Cette mission régalienne nous est confiée afin de sécuriser les relations juridiques entre les particuliers, les entreprises, les collectivités publiques

pour créer tant dans les familles que dans l'économie un univers de confiance propice aux relations apaisées et au développement. Cette mission est intemporelle, elle s'exerce aujourd'hui, et continuera de s'exercer demain car de tous temps, les relations entre les hommes ont reposé sur ce capital immatériel de la confiance sans lequel rien n'est possible, pour la simple raison que son alternative est la loi du plus fort. Si la pratique évolue dans le temps sous l'influence du développement de nos économies ou de nos technologies, la fonction notariale reste la même. Dans un monde numérisé, il y aura encore plus besoin d'une autorité de confiance. C'est ce que nous disent nos concitoyens quand ils signent un acte électronique dont nous assurons l'intégrité, la conservation, et la lecture pour 75 ans, alors même qu'ils ont conscience qu'un droit qui ne peut être prouvé est un droit qui n'existe pas. Si les moyens et les méthodes changent, la fonction demeure, même si elle évolue avec son temps. Le notariat c'est aussi un maillage territorial que l'on devra préserver dans les années à venir, car il participe à l'accessibilité au droit, à l'intelligibilité de la loi et son acclimatation aux particularités locales. Le notariat de demain saura s'adapter aux relations à distance. La voie est ouverte avec la signature de l'acte authentique électronique par visio-conférence. S'adapter, toujours s'adapter sans rien renier de ce que nous sommes et être ce pour quoi nous avons été créés. Tel est notre passé, notre présent et notre avenir.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LARÉE